

ASSEMBLÉE NATIONALE

JO AN du 26 mars 2019 :

Pas de réponse de monsieur le ministre.

SÉNAT

JO S du 28 mars 2019 :

- M. Joël Bigot sur la situation des agents de l'enseignement artistique qui ont entrepris des démarches pour ne pas rester contractuels avant 2012 et qui se retrouvent dans une situation moins favorable que ceux qui ont bénéficié du plan résultant de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

(Question n° [5289-31.05.2018](#)).

- M. Jean-Pierre Sueur sur le statut des correspondants locaux de presse.

(Question n° [7919-29.11.2018](#)).